

COMITÉ ADMINISTRATIF  
Ce 4 octobre 2023

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, le 4 octobre 2023, à 19 h.

Présents:	MM.	Jaclin Bégin	Préfet
	MM.	Yves Dubé	Zone Centre
		Serge Marquis	Zone Sud
		Alain Grégoire	Zone Nord
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Directrice générale adj.	Mme	Micheline Trudel	
Absente :	Mme	Lina Lafrenière	Préfète suppléante

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 6 septembre 2023;
3. Affaires en découlant;
4. Présentation et acceptation des rapports des déboursés et des rapports budgétaires comparatifs;
5. Informations;
6. Rapports et comptes rendus;
7. Administration générale;
8. Prévisions budgétaires 2024;
9. Matières résiduelles;
10. Développement;
11. Forêt;
12. Gestion des territoires non organisés;
13. Résolutions diverses;
14. Divers;
15. Levée de la séance.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-A-130

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimentement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

## ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

23-A-131

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimentement résolu d'adopter le procès-verbal du 6 septembre 2023, dont lecture est dispensée.

## AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

## PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES RAPPORTS DES DÉBOURSÉS ET DES RAPPORTS BUDGÉTAIRES COMPARATIFS

### **Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest**

#### Rapport des déboursés du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2023

23-A-132

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimentement résolu que le rapport des déboursés de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2023 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• Fonds administration		540 651,50 \$
• Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux		34 631,16 \$
• Fonds local d'investissement		24,67 \$
• Programme aide d'urgence aux PME		20,10 \$

#### Rapport budgétaire comparatif au 31 août 2023

23-A-133

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimentement résolu d'adopter le rapport budgétaire comparatif au 31 août 2023 de la MRC d'Abitibi-Ouest, tel que présenté.

### **Territoires non organisés (TNO)**

#### Rapport des déboursés du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2023

23-A-134

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimentement résolu que le rapport des déboursés des TNO, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2023 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• TNO		140 920,78 \$
-------	--	---------------

## Rapport budgétaire comparatif au 31 août 2023

23-A-135

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'adopter le rapport budgétaire comparatif au 31 août 2023 des territoires non organisés, tel que présenté.

### INFORMATIONS

#### **Ministère de la Sécurité publique – Correspondance du 28 septembre 2023.**

Le ministère de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités du Québec se sont entendus sur les modalités applicables au nouveau modèle d'entente-cadre portant sur la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec. La nouvelle entente-cadre devrait être transmise pour signature et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

### Encaissement

**Ministère de la Sécurité publique –** Versement d'un montant de 1 647,90 \$ dans le cadre du volet 2 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers, représentant le remboursement des frais de scolarité de l'École nationale des pompiers du Québec pour chaque candidat ayant réussi une formation Pompier I ou Pompier II.

**Ministère de la Sécurité publique –** Versement d'un montant de 3 250 \$ dans le cadre du volet 1 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers, représentant le paiement final de l'aide financière admissible pour la cohorte de Pompier I (V1P1C1) accordée pour l'année financière 2017-2018.

**Ministère de la Sécurité publique –** Versement d'un montant de 4 875 \$ dans le cadre du volet 1 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers, représentant le paiement final de l'aide financière admissible pour la cohorte de Pompier I (V1P1C2) accordée pour l'année financière 2017-2018.

**Ministère de la Sécurité publique –** Versement d'un montant de 3 750 \$ dans le cadre du volet 1 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers, représentant le paiement final de l'aide financière admissible pour la cohorte de Pompier II (V1P2C1) accordée pour l'année financière 2019-2020.

### RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### **Révision de règlements**

Une révision du *Règlement constituant un comité administratif* et du *Règlement de régie interne* est en cours. Présentation est faite des modifications actuellement proposées.

## **Revenu Québec – Nomination du responsable des services électroniques**

23-A-136

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu de nommer le directeur du service administratif, monsieur Julien Sévigny, responsable des services électroniques auprès de Revenu Québec.

## **Approbation des opérations auprès de la Banque Royale du Canada**

23-A-137

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'autoriser les personnes suivantes à approuver les opérations bancaires suivantes auprès de la Banque Royale du Canada, sur la plateforme RBC express :

- Directrice générale adjointe et directeur du service administratif :
  - Fichiers de paiements de la paie ;
  - Fichiers de paiements des fournisseurs (ACP) et de dépôts directs ;
  - Fichiers de prélèvements (DPA) ;
  - Virements bancaires inter-compte ;
  - Paiement de factures récurrentes ;
  - Paiement des déductions à la source et remise de TPS et TVQ ;
- Technicienne comptable - administration:
  - Paiement de factures récurrentes, avec un maximum de 1 000 \$ par facture ;
  - Paiement des déductions à la source et remise de TPS et TVQ.

Le tout selon les règles d'approbation en vigueur au moment de la transaction.

## **Ressources humaines**

### **Service d'évaluation foncière : Agente administrative**

23-A-138

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu de maintenir la résolution 23-A-85 concernant les conditions de travail de l'agente administrative du Service de l'évaluation foncière jusqu'au 31 décembre 2023.

## **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024**

### **Principes budgétaires**

Échanges et discussions sur les principes pour la préparation des prévisions budgétaires 2024.

### **Politique salariale**

La politique salariale vient à échéance le 31 décembre 2023. Échanges et discussions suivent concernant son renouvellement.

## MATIÈRES RÉSIDUELLES

### Centre de valorisation des matières résiduelles

#### Entretien du dôme : Déflecteurs de métal

23-A-139

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'accepter la soumission # 7946 de Normex Métal, au montant de 12 499,95 \$, taxes en sus, pour la fourniture et l'installation de déflecteurs de métal dans le dôme principal au Centre de valorisation des matières résiduelles.

#### Entretien du dôme : Réparation et installation de murets de protection et réparation de la toile

23-A-140

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** la soumission #2023-080 de 9152-8083 Québec inc. (Grepc) pour :
  - la réparation et l'installation de murets de protection au coût de 15 435,87 \$, taxes en sus ;
  - la réparation de la toile au coût de 1 982,67 \$, taxes en sus.
- **D'APPROPRIER** les sommes nécessaires à l'excédent de fonctionnement non affecté.

### Éco Entreprise Québec – Entente cadre concernant la collecte sélective

**ATTENDU QU'** Éco Entreprise Québec demande d'identifier l'organisme signataire pour le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest ainsi que la liste des municipalités qui seront couvertes par l'Entente contractuelle de partenariat avec les organismes municipaux dans le but d'assurer la continuité du service de collecte sélective au-delà de l'échéance du 31 décembre 2024;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest n'a pas compétence en matière de collecte et de transport des matières résiduelles;

**ATTENDU QUE** cette compétence en collecte et transport est exercée par les 21 municipalités et deux territoires non organisés, soit individuellement ou via une régie (5 municipalités) ;

**ATTENDU QU'** une étude est en cours afin de dresser un diagnostic sur la possibilité d'un regroupement de la collecte et du transport des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest et que les résultats de cette étude seront connus au cours de l'année 2024 ;

23-A-141

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'informer Éco Entreprise Québec que la MRC d'Abitibi-Ouest n'est pas en mesure de donner suite à la demande à titre de signataire, ni de confirmer de quelle façon les municipalités du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest prendront part à cette entente.

## DÉVELOPPEMENT

### **Programme aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – Feux de forêt 2023 – Décisions**

23-A-142

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu d'entériner les recommandations du comité d'investissement commun concernant les dossiers FEUX2023-08, FEUX2023-09 et FEUX2023-11 présentés dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – Feux de forêt 2023, tel qu'apparaissant au tableau déposé.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

## FORÊT

### **Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux**

#### Rectification de la grille de taux 2023-2024

23-A-143

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'entériner la recommandation du comité consultatif multiresource d'adopter la grille de taux révisés, rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ladite grille fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

#### Décisions

23-A-144

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'entériner les recommandations du comité consultatif multiresource concernant les projets FONDS-23-01, FONDS-23-02, FONDS-23-08 et FONDS-23-12, tel qu'apparaissant au tableau déposé.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

#### FONDS-23-02 : Situation exceptionnelle pour les travaux d'accès

23-A-145

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'entériner la recommandation du comité consultatif multiresource concernant l'application de la mesure 5 de la section « politique relative aux accès de chemin » de la Politique de gestion du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour le projet FONDS-23-02.

### **Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – 2<sup>e</sup> priorisation**

23-A-146

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu d'entériner les recommandations du comité consultatif multiresource d'adopter la deuxième priorisation du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), pour l'année financière 2023-2024, tel qu'apparaissant au tableau déposé.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

## GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

### **Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux – Aménagement sur le territoire forestier résiduel TNO Rivière-Ojima 2023 : Rapport d'activité**

23-A-147

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activité du projet Aménagement sur le territoire forestier résiduel TNO Rivière-Ojima 2023, présenté dans le cadre du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux.

### RÉSOLUTIONS DIVERSES

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

### DIVERS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

### LEVÉE DE LA SÉANCE

23-A-148

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 20 h 25.

\_\_\_\_\_  
Le préfet

\_\_\_\_\_  
Le directeur général

ADOPTÉ LE : 8 novembre 2023

RATIFIÉ LE : 22 novembre 2023

*Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*